



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 12

| | |
|--------------|-----------------------------------------------------------|
| Réunion du : | Mardi 11 janvier 2022 |
| Présidence : | M. Patrick FAUTRAD |
| Secrétaire : | Mme Béatrice MONNIER |
| Présents : | Mme Cathy DARDON – Grégory HANNOT – Franck LE CAER |

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Tirage au sort des Coupes du Var Futsal Seniors, U18 Futsal et U15 Futsal*

CORRESPONDANCE

- **Courriel de FREJUS FUTSAL du 06.01.2022** : concernant le rectificatif de la rencontre U15 Futsal contre SC TOULON qui aura lieu le samedi 22.01.2022 à 13h45 au gymnase Auzereau au lieu du samedi 29 janvier 2022.

> **du 07.01.2022** : concernant rectificatif d'une rencontre en U18 Futsal de la 6^{ème} journée qui aura lieu le samedi 19 Février 2022 à 13h45 au lieu de Dimanche.

> **du 10.01.2022** : concernant le planning U18 Futsal Phase 2.

> **du 11.01.2022** : concernant les horaires en U15 et U18 au gymnase Auzereau le 23.04.2022.

- **Courriel de JS FUTSAL du 10.01.2022** : concernant les créneaux horaires.

- **Courriel de ST MAX FUTSAL du 10.01.2022** : concernant les créneaux horaires en D2 Futsal phase 2.

- **Courriel de FC SEYNOIS Futsal du 10.01.2022** : concernant les créneaux horaires en D2 Futsal phase 2.

- **Courriel d'ISSOLE FUTSAL du 10.01.2022** : concernant les créneaux horaires en U15 Futsal et U18 Futsal.



TIRAGE AU SORT DES COUPES DU VAR FUTSAL

SENIORS FUTSAL

CADRAGE PRELIMINAIRE

*A jouer durant la semaine du 7 au 12 Février 2022
sur le terrain du premier nommé*

SC TOULON 1 / JSS FUTSAL 1
CLASSIC ST JEAN 1 / FREJUS FUTSAL 1
LES ARCS 1 / CSK VAL DES ROUGIERES 1
TOULON EST 1 / FC SEYNOIS 1
BRIGNOLES FUTSAL 1 / AV. S TOULON 1
ST MAX FUTSAL 1 / ASC LE LAS 1

U18 FUTSAL

CADRAGE PRELIMINAIRE

*A jouer durant la semaine du 7 au 12 Février 2022
sur le terrain du premier nommé*

SC TOULON 1 / FREJUS FUTSAL 1
ISSOLE FUTSAM 1 / TOULON ELITE FUTSAL

U15 FUTSAL

1/4 DE FINALE

*A jouer durant la semaine du 14 au 19 Février 2022
sur le terrain du club premier nommé*

AV.S TOULON / SC TOULON
ISSOLE FUTSAL / TOULON ELITE FUTSAL
FREJUS FUTSAL / CSK VAL DES ROUGIERES
HIBOU ACADEMIE / ST MAX FUTSAL

Les clubs premiers nommés doivent envoyer les convocations avec les horaires.

*Prochaine réunion
Mardi 18 janvier 2022*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER